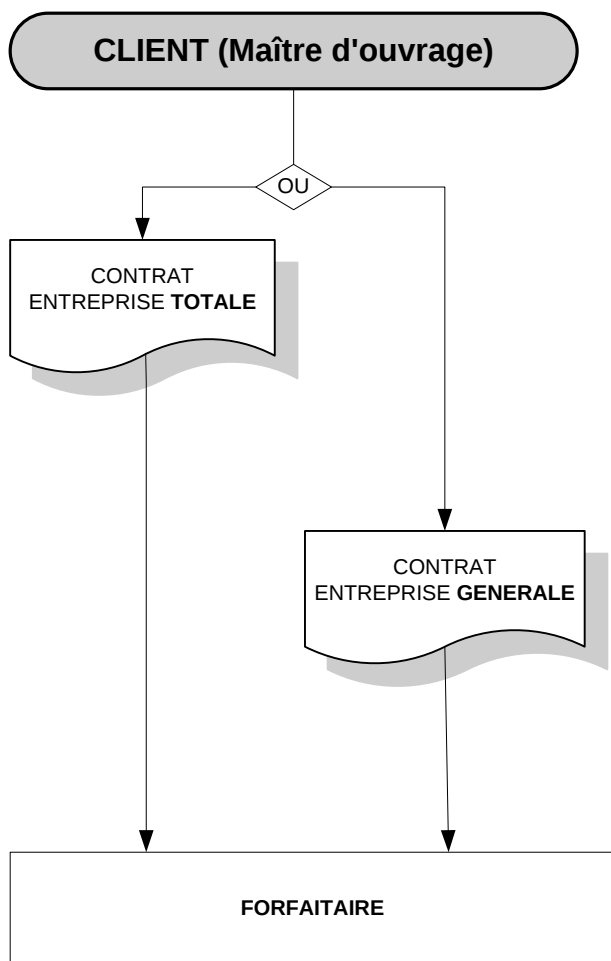


CONTRAT AVEC L'ENTREPRISE TOTALE

Mode de relation contractuelle (non exhaustive)

Possibilités principales de relations contractuelles avec l'entrepreneur total permettant de répondre au plus juste aux besoins du projet à développer, étudier et à la réalisation de l'ouvrage défini.



CONTRAT ENTREPRISE TOTALE

Le client contracte un interlocuteur unique pour les études et l'exécution d'un ouvrage avec obligation de résultat. Les mandataires, architecte et ingénieurs spécialistes sont subordonnés et sous la responsabilité de l'Entrepreneur Total.

CONTRAT ENTREPRISE GÉNÉRALE

Le client contracte un interlocuteur unique pour l'exécution d'un ouvrage avec obligation de résultat. Les mandataires, architecte et ingénieurs spécialistes sont subordonnés et sous la responsabilité du Maître d'ouvrage pour les études et l'établissement des documents d'exécution.

PRIX FORFAITAIRE

Sur la base d'un projet d'ouvrage précisément décrit, dessiné, chiffré et planifié, les parties s'entendent sur un prix fixe garanti jusqu'à la livraison conforme de l'ouvrage.